PERSONNELS DE L'UPJV

GESTION DEEE

Accueil > Vie du personnel > Hygiène, sécurité, env.

Qu'est-ce qu'un DEEE ou déchet d'équipement électrique et électronique?

Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique. C'est un équipement hors d'usage qui fonctionne sur secteur ou bien avec des piles ou batteries. Il peut être ménager ou professionnel.

Que dit la réglementation?

L'article R. 543-172. du Code de l'environnement définit les EEE (équipements électriques et électroniques) comme « les équipements fonctionnant grâce à des courants électriques ou à des champs électromagnétiques, ainsi que les équipements de production, de transfert et de mesure de ces courants et champs, conçus pour être utilisés à une tension ne dépassant pas 1 000 volts en courant alternatif et 1 500 volts en courant continu ». Le terme DEEE s'applique « aux équipements électriques et électroniques, et aux déchets qui en sont issus, y compris tous les composants, sous-ensembles et produits consommables faisant partie intégrante du produit au moment de la mise au rebut. »

Télécharger

Procédure des sorties DEEE – (117 ko, PDF)